

# Shell Eco-marathon<sup>®</sup>

## Europe



**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

**Circuit de Nogaro, France  
22, 23, 24 mai 2008**

En partenariat avec



SKF



partenaire technique



---

*Règlement Spécifique Europe 2008*

---



# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>p. 1</b>		
<b>1- Généralités</b>	<b>p. 2</b>		
01 : Engagements			
02 : Accueil participants			
03 : Enregistrement équipes / vérif admin.			
04 : Caution			
05 : Commander le matériel imposé			
06 : Assurances			
07 : Dommages non couverts			
08 : Liaisons radio			
<b>2- Sécurité</b>	<b>p. 4</b>		
<b>Principes</b>	<b>p. 4</b>		
09 : Règles de Sécurité			
10 : Sanctions			
<b>Règles Générales pour le Circuit et le Camping</b>	<b>p. 4</b>		
11 : Nuisances sonores			
12 : Zone de barbecue et de cuisine			
13 : Gestion des déchets			
14 : Interdiction de fumer			
15 : Stupéfiants			
16 : Déplacement des Prototypes et UrbanConcepts			
<b>Règles Spécifiques à la Piste et aux Stands</b>	<b>p. 5</b>		
<i>Prototypes et UrbanConcepts</i>			
17 : Poids des pilotes			
18 : Casques			
19 : Vêtements des pilotes			
20 : Pilotes			
21 : Contrôle des connaissances			
22 : Conduite en état d'ébriété			
23 : Accès à la piste			
24 : Sens de la course			
25 : Liaisons radio			
26 : Dépassements			
27 : Pannes et incidents de course			
28 : Stationnement			
29 : Piétons			
30 : Communications aux pilotes via des panneaux			
		<i>Vélos / Cyclistes</i>	
		31 : Politique en matière d'alcool	
		32 : Casque et vêtements	
		33 : Circulation à bicyclette sur la piste	
		34 : Circulation à bicyclette en dehors de la piste	
		<b>Règles Spécifiques au Paddock</b>	<b>p. 8</b>
		35 : Matériels et équipements de protection	
		36 : Politique en matière d'alcool	
		37 : Sorties de sécurité	
		38 : Entretien du paddock	
		39 : Fiches de données de sécurité	
		40 : Visites de sécurité	
		41 : Vélos, rollers, skates	
		<b>3- Compétition</b>	<b>p. 10</b>
		42 : Conditions d'accès à la piste	
		43 : Homologation	
		44 : Chronométrage	
		45 : Contrôles de la consommation	
		46 : Résultats	
		<b>Course Prototype</b>	<b>p. 11</b>
		47 : Départ de la course	
		<b>Course UrbanConcept</b>	<b>p. 11</b>
		48 : Principe	
		49 : Grille de départ 1 <sup>ère</sup> manche	
		<b>Horaires des Essais et Courses</b>	<b>p. 13</b>
		<b>4- Trophées, Prix et Récompenses</b>	<b>p. 15</b>
		50 : Remise des prix	
		51 : Grands prix et prix	
		52 : Prix spéciaux	

Partners



Technical partner



# Préambule

**Shell Eco-marathon : proposer à des centaines de jeunes de relever le défi du Shell Eco-marathon. Leur objectif, trouver des solutions innovantes aux problèmes d'économie d'énergie et de mobilité durable.**

Ce projet pédagogique est également un tremplin de l'optimisation énergétique ainsi que du développement durable par l'encouragement à l'utilisation de nouveaux carburants (GPL, hydrogène, biocarburants...).

Shell<sup>(1)</sup> organise, chaque année, une course à l'économie d'énergie et au meilleur rendement énergétique, ayant lieu sur circuit fermé, appelée Shell Eco-marathon et soumise au présent règlement.

Les équipes participantes peuvent s'engager dans :

➤ Les groupes suivants :

- **Prototypes** : véhicules à trois ou quatre roues
- **UrbanConcept** : véhicules à quatre roues s'apparentant à une voiture pouvant être utilisée dans la circulation routière.

➤ Les catégories suivantes :

- **Scolaires** : Etablissements de l'enseignement secondaire ou technique préparant aux diplômes CAP, BEP, BAC ou BAC Professionnel. Le ou les pilote(s) devront être élève(s) de l'établissement (certificat de scolarité à joindre à l'inscription)
- **Universités** :
  - Bac + 2, IUT ou assimilés : Etablissements préparant à un diplôme d'enseignement supérieur (DUT, BTS). Le ou les pilotes(s) devront être élève(s) de l'établissement (certificat de scolarité à joindre à l'inscription).
  - Bac > 2 : Ecoles d'ingénieurs, universités, préparant à un diplôme d'enseignement supérieur ou associations d'étudiants. Le ou les conducteur(s) devront être étudiant(s) (certificat de scolarité à joindre à l'inscription).

➤ Les types de propulsion et les classes d'énergies suivants :

Types de propulsion	Classes d'énergie
Combustion	Essence Sans Plomb 95, Gazole, Gaz de pétrole liquéfié (GPL), Carburant de synthèse Shell (GTL), Ester méthylique d'acide gras, Ethanol E100
Pile à combustible	Hydrogène
Solaire	/

# 1 – GENERALITES

En 2008, le Shell Eco-marathon se déroulera du **21 au 24 mai** sur le circuit de Nogaro (Gers).

**En participant au projet Shell Eco-marathon, vous reconnaissez le droit à son organisateur, la Société des Pétroles Shell, et plus généralement aux sociétés du Groupe Shell, le droit d'utiliser, le cas échéant, votre image pour la publicité, le marketing ou le matériel promotionnel de ce projet.**

## **Article 01 : Engagements**

Pour chaque inscription, doivent être désignés un chef d'équipe, un pilote et un pilote suppléant. Le chef d'équipe est attaché à un seul et unique véhicule. Il peut être le pilote de ce véhicule et seulement de celui-là.

Le chef d'équipe sera le seul interlocuteur de l'Organisation. Toutes les informations lui seront adressées. Il est, vis-à-vis de l'Organisation, le responsable et le porte-parole de l'équipe.

Les pilotes devront être âgés **d'au moins 13 ans** le jour de la compétition et peser au minimum **50 kg**. Un pilote titulaire ne peut pas être suppléant sur un autre véhicule. Un pilote suppléant peut l'être sur deux véhicules. En revanche, dès qu'il aura piloté l'un d'entre eux (essais ou course), il ne pourra plus conduire l'autre.

## **Article 02 : Accueil participants**

Mardi de 15h00 à 19h00

Mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 19h00

Samedi de 8h00 à 20h00

## **Article 03 : Enregistrement des équipes / vérifications administratives**

Mardi de 15h00 à 19h00

Mercredi et jeudi de 8h00 à 19h00

## **Article 04 : Caution**

Chaque chef d'équipe devra, dès son arrivée sur le circuit, présenter sa carte d'identité et déposer au minimum deux chèques de caution ou mandats bancaires :

- un de 450 € pour le transpondeur,
- un de 150 € pour le prêt d'une prise électrique et d'un spot,
- un de 450 € pour le prêt d'un joulemètre (véhicules solaires uniquement)

Les chèques ou mandats bancaires devront être libellés à l'ordre de CDP

## **Article 05 : Commander le matériel imposé**

*Cet article s'adresse aux équipes n'ayant pas encore ces produits là en leur possession et ayant la possibilité de se les procurer via le e-shop centre*

### **- Réservoirs (Essence ou gazole)**

Des réservoirs standards, disponibles auprès de l'Organisation, sont obligatoires et ne peuvent être modifiés.

- Groupe Prototype : 30, 100 ou 250 cc
- Groupe UrbanConcept : 30, 100, 250 ou 350 cc

Ils peuvent être achetés à prix coûtant via le site Internet du Shell Eco-marathon ([www.shell.com/eco-marathon](http://www.shell.com/eco-marathon)), rubrique e-shop. Compte tenu des délais d'acheminement, la commande devra parvenir **avant le 15 avril 2008**. Ensuite, les réservoirs pourront être achetés sur le circuit.

### **- Avertisseur sonore**

### **- Débitmètre Hydrogène**

#### **Article 06 : Assurances**

En application des textes légaux applicables aux manifestations sportives de véhicules automobiles, Shell en France a souscrit :

- une assurance couvrant la responsabilité des organisateurs, des participants et de leurs équipes. Cette assurance garantit les dommages corporels dont les organisateurs ou les participants pourraient être rendus responsables vis-à-vis de toute personne. Au regard de cette garantie, les participants sont réputés être tiers entre eux.
- une assurance Automobile couvrant la responsabilité des participants à raison des dommages matériels qu'ils pourraient se causer les uns aux autres au cours du Shell Eco-marathon et des essais préliminaires. Cette assurance inclut également la couverture des dommages aux véhicules, à concurrence de 2.000 € pour les dommages par collision et d'incendie, et sous déduction d'une franchise de 1.000 € .

Les autres causes de dommages ne sont pas assurées et notamment ne sont pas garantis les risques de vol et de détérioration des véhicules, voitures et matériels des équipes dans les stands ou sur le circuit. Enfin, cette assurance n'est valable que pendant la durée des essais et de la compétition.

Shell dégage toute responsabilité en cas d'utilisation de la piste par les participants en dehors des horaires officiels prévus pour les essais et la compétition.

#### **Article 07 : Dommages non couverts**

Les dégâts occasionnés par les participants aux abords et aux installations du circuit et/ou celles spécifiques au Shell Eco-marathon sont à la charge des équipes qui les ont occasionnés. Le chèque de caution ou mandat bancaire de 150 € déposé à l'arrivée, sera rendu à la fin de la compétition après restitution de la prise électrique et du spot. (Cf. article 4)

#### **Article 08 : Liaisons radio**

Les liaisons radio entre le véhicule et son stand sont autorisées à condition de respecter la législation en vigueur en France et de ne pas perturber les liaisons radio de l'Organisation. L'attention des participants est attirée sur la proximité de l'aérodrome de Nogaro. Seuls les matériels radio homologués par l'Autorité de Régulation des Télécommunications française (ARCEP) sont admis. Shell dégage toute responsabilité au cas où un incident surviendrait du fait de l'utilisation par un concurrent de matériel non conforme (voir aussi articles N°25 et 33).

## **2 - SECURITE**

### **PRINCIPES**

#### **Article 09 : Règles de sécurité**

Comme dans toute activité, il faut bien comprendre qu'il existe certains risques inhérents durant la manifestation. Pour la sécurité des personnes et du milieu environnant, il est essentiel de connaître et de maîtriser ces risques. La sécurité est une préoccupation essentielle de toute l'Organisation du Shell Eco-marathon. Les règles de sécurité sont destinées à protéger l'ensemble des participants et leur environnement, et non pas à nuire à l'esprit de l'épreuve.

Par conséquent, le respect des règles de sécurité de pilotage sur le circuit, de comportement général et sportif pendant la course s'applique à tous. En outre, tous les membres des équipes doivent informer l'Organisation de toute anomalie ou tout incident et ne doivent pas rester stationnés aux endroits dangereux. Toutes les zones affectées à l'épreuve (circuit, stands, paddock, Village, camping...) seront surveillées par l'Organisation pour s'assurer du respect de ces consignes.

Dans l'intérêt de tous et dans le but d'assurer le succès de l'épreuve, les chefs d'équipe ont la responsabilité de veiller à ce que les membres de leur équipe respectent le règlement. En cas contraire mais aussi pour toute activité jugée dangereuse ou contraire à l'esprit de l'épreuve les sanctions telles que décrites dans l'article 10 seront appliquées

#### **Article 10 : Sanctions**

Toute infraction au présent règlement entraînera, selon la gravité de l'infraction, soit un avertissement, soit l'annulation de la tentative, soit la mise hors course de l'équipe.

Sauf indication contraire, les pénalités ci-dessous seront appliquées par la Direction de Course selon la gravité des infractions:

- Non-respect des règles de sécurité sur piste ou des règles de conduite (comportements dangereux ou imprudents).
  - Non-respect des règles de sécurité hors piste, par exemple dans le paddock, le Village, le camping...
- o 1<sup>ère</sup> infraction : Avertissement formel adressé au chef d'équipe – Aucune conséquence directe
  - o 2<sup>ème</sup> infraction : Avertissement formel adressé au chef d'équipe – Invalidation de la meilleure tentative à la fin de l'épreuve.
  - o 3<sup>ème</sup> infraction : Avertissement formel adressé au chef d'équipe – Exclusion immédiate de l'équipe fautive.

### **RÈGLES GÉNÉRALES POUR LE CIRCUIT ET LE CAMPING**

#### **Article 11 : Nuisances sonores**

Dans l'intérêt d'un bon voisinage et du respect d'autrui, les nuisances sonores devront être évitées de 23h00 à 07h00 du matin dans le camping. Les services de sécurité auront tout pouvoir pour faire respecter cette règle.

#### **Article 12 : Zone de barbecue et de cuisine**

Une zone sera réservée à toutes les activités de cuisine tels que barbecues et réchauds à gaz. En dehors de celle-ci, l'utilisation de tels appareils est strictement interdite.

#### **Article 13 : Gestion des déchets**

Chaque équipe est responsable de l'entretien de la zone mise à sa disposition, y compris pour la gestion des déchets. Dans l'optique d'économiser l'énergie et les ressources naturelles, les participants sont invités à utiliser le dispositif de tri sélectif des déchets mis en place par l'Organisation sur l'ensemble du circuit.

#### **Article 14 : Interdiction de fumer**

Shell rappelle aux participants les effets très nocifs du tabac sur la santé. De plus, du fait de la nature même de l'épreuve, comparable à une course automobile, qui nécessite la manipulation et le stockage de matières dangereuses comme les carburants ou l'hydrogène, il sera strictement interdit de fumer dans les zones suivantes :

- Au-delà du Village Partenaires dès l'entrée dans le paddock. Cela comprend les paddocks, les stands et la piste.
- Sur la terrasse VIP extérieure en raison du risque de jets de cendres ou de mégots sur la ligne des stands située en contrebas.
- A l'intérieur des bureaux, selon les dispositions de la loi française. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Internet du gouvernement français sur la prévention du tabagisme : <http://www.tabac.gouv.fr/> (en français uniquement).
- Dans toutes les zones où une pancarte « Interdiction de fumer » est affichée.

**Il est malgré tout recommandé à chacun de limiter sa consommation de tabac dans le Village Partenaires.**

#### **Article 15 : Stupéfiants**

La loi française interdit strictement la distribution et la consommation de narcotiques. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter les sites Internet du gouvernement français :

- Mission Interministérielle de Lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie
  - En français : <http://www.drogues.gouv.fr/>
  - En anglais : <http://www.drogues.gouv.fr/rubrique2.html>
- Ministère de l'Intérieur [http://www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_votre\\_service/drogue/loi-drogue/drogue-que-dit-loi/view](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/drogue/loi-drogue/drogue-que-dit-loi/view) (en français uniquement)

La police ou la gendarmerie sont susceptibles d'intervenir dans toute l'enceinte du circuit pour la recherche de narcotiques. Sans préjuger d'éventuelles poursuites judiciaires, toute infraction à la réglementation en matière de stupéfiants sera considérée comme une 3<sup>e</sup> infraction pour l'équipe concernée (voir l'article 10), même en l'absence de toute autre transgression préalable.

#### **Article 16 : Déplacement des prototypes et UrbanConcepts**

- Tout déplacement des prototypes et véhicules UrbanConcept en dehors de la piste doit se faire moteur arrêté. Les véhicules doivent être poussés ou tirés avec l'aide éventuelle d'autres membres de l'équipe. Cette disposition s'applique notamment aux stands et aux paddocks.
- A tout moment, il est strictement interdit de faire rouler les prototypes et véhicules UrbanConcept moteur en marche en dehors de la piste que ce soit dans le paddock, dans le camping ainsi que sur les voies publiques de circulation.

## **RÈGLES SPÉCIFIQUES À LA PISTE ET AUX STANDS**

### **PROTOTYPES / VÉHICULES URBAN CONCEPT**

#### **Article 17 : Poids des pilotes**

- Pour chaque pilote, le poids minimum autorisé, en tenue de conduite, est de **50 kg**.
- Un lest sera placé dans le véhicule si ce poids minimal n'est pas atteint. Ce lest sera fourni par l'équipe participante et devra être muni d'un système d'arrimage le rendant efficacement solidaire du véhicule de façon à ne pas présenter le moindre danger pour le pilote en cas de choc ou de retournement (tonneaux).
- Une pesée du pilote (en tenue de conduite) sera faite au départ et à l'arrivée de chaque tentative officielle. Une tolérance de **1 kg** sera admise pour tenir compte des pertes de poids par déshydratation.

#### **Article 18 : Casques**

- Durant les essais et la compétition, les pilotes doivent porter des casques (de préférence, de type moto) conformes aux normes de sécurité nationales et l'étiquette d'homologation doit être clairement fixée sur l'extérieur du casque.
- Les casques du pilote et du pilote suppléant seront soumis à l'homologation des commissaires techniques.
- Il existe plusieurs styles de casques autorisés, par exemple, casque intégral ou casque Jet (trois-quarts). En général, les casques intégraux et Jets peuvent être munis d'une visière, ce qui est fortement recommandé. En l'absence d'une visière, le pilote doit porter des lunettes de

sécurité. Les casques doivent être correctement ajustés à défaut, ils ne seront pas acceptés pour l'épreuve.

**Article 19 : Vêtements des pilotes**

- Les vêtements « de ville » sont interdits.
- Tous les pilotes doivent porter une combinaison de course ignifugée (Cf. la norme EN 531 qui précise les matériaux appropriés).
- Il est strictement interdit aux pilotes de porter des vêtements ou sous-vêtements en matière synthétique.
- Le port de gants et de chaussures est obligatoire ; la conduite pieds nus ou en chaussettes est interdite.

**Article 20 : Pilotes**

Seuls le pilote et son suppléant, nommément inscrits, sont autorisés à piloter le véhicule.

**Article 21 : Contrôle des connaissances**

Un contrôle approfondi des connaissances des règles de conduite sera effectué auprès des pilotes lors du contrôle technique, sous forme d'un questionnaire. Toute autre personne susceptible de conduire un véhicule sur la piste pourra faire l'objet d'un contrôle similaire.

**Article 22 : Conduite en état d'ébriété**

- Il est interdit de piloter un véhicule sous l'emprise de l'alcool.
- Avant d'entrer sur la piste pour les essais ou les tentatives officielles, les pilotes pourront faire l'objet de contrôles aléatoires par alcotest. Ces contrôles seront systématiques en cas d'incidents ou d'accidents graves sur la piste.
- Le taux d'alcoolémie, mesuré par alcotest, doit être inférieur à 0,1 mg d'alcool par litre d'air expiré (mg/L).
- Toute infraction à cette règle sera sanctionnée selon les termes de l'article 10 complétées des dispositions suivantes:
  - Toute infraction en matière d'alcoolémie sera considérée au minimum comme une 2<sup>e</sup> infraction pour l'équipe, même en l'absence de toute infraction antérieure.
  - De plus, le pilote (ou cycliste) concerné se verra refuser l'accès à la piste tant que son taux d'alcoolémie sera supérieur au maximum précité. Le pilote suppléant pourra remplacer le titulaire selon les dispositions du présent règlement.
  - Une deuxième infraction du même ordre entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe entière.

**Article 23 : Accès à la piste**

- L'accès à la piste pour les prototypes et UrbanConcept n'est autorisé que pendant les heures officielles d'ouverture.
- Avant de pouvoir accéder à la piste, tous les véhicules doivent passer avec succès un contrôle sécurité. Un autocollant de sécurité, attestant de ce passage, sera collé sur le véhicule. Pendant les essais, les véhicules ayant satisfait au contrôle sécurité pourront accéder à la piste. Pour la course, seuls les véhicules arborant les 2 autocollants (sécurité et contrôle technique) pourront accéder à la piste.

**Article 24 : Sens de la course**

- Toute marche arrière ou évolution à contresens de la course est strictement interdite, sauf si elle s'avère absolument nécessaire pour dégager le véhicule d'une position dangereuse. Cette règle s'applique aussi sur la ligne des stands.
- Le non respect de cette règle sera traité comme une 3<sup>e</sup> infraction pour l'équipe telle que décrite dans l'article 10, entraînant de fait la disqualification du véhicule et de l'équipe.

**Article 25 : Liaisons radio**

L'utilisation de talkie-walkie tenus à la main est interdite dans les véhicules, les pilotes devant obligatoirement utiliser un kit "mains libres".

**Article 26 : Dépassements**

Il est demandé de laisser le passage aux concurrents souhaitant doubler :

- Le véhicule doubleur doit être vigilant et utiliser son avertisseur sonore avant de dépasser.
- Attention** : celui qui double est responsable de la sécurité de la manœuvre.
- Le véhicule se faisant dépasser doit utiliser son rétroviseur et ne pas changer brusquement de trajectoire.

**Rappel** : sur le circuit, il est autorisé de dépasser par la droite comme par la gauche à condition de respecter les règles de sécurité précitées.

**Article 27 : Pannes et incidents de course**

Si un véhicule est en difficulté sur le circuit (panne ou accident), son pilote doit veiller à le dégager le plus rapidement possible hors de la piste sur l'accotement (de préférence, à l'intérieur de la piste). Si le véhicule ne peut plus rouler, le pilote doit attendre l'aide d'un commissaire de piste qui se chargera de recourir à aux services d'assistance. Les réparations sur la piste sont interdites.

**Article 28 : Stationnement**

- **En dehors de la piste** : Pour un stationnement provisoire, tout véhicule roulant doit être garé dans ou devant les stands, mais non sur la ligne des stands elle-même, pour un stationnement provisoire. Pour un stationnement de plus longue durée, le véhicule doit être ramené dans les paddocks.

- **Sur la piste** : Aucun arrêt volontaire sur la piste n'est autorisé. **Durant les essais uniquement**, les dépannages du véhicule sont tolérés dans la limite de 2 minutes et à condition d'être effectués sur les accotements. Si la réparation dépasse les 2 minutes, le véhicule sera ramené dans les stands par les services de sécurité.

**Article 29 : Piétons**

Il est strictement aux piétons interdit de traverser la piste, à l'exception des commissaires de piste et de toute personne dûment autorisée par ceux-ci et sous leur supervision.

Les piétons devront emprunter les trottoirs ou marcher sur le côté gauche des voies de circulation en l'absence de trottoir.

**Article 30 : Communications aux pilotes via des panneaux (panneautage)**

Les Organisateurs reconnaissent le besoin des équipes d'informer leurs pilotes par l'utilisation de panneaux en bordure de piste, en particulier sur la pelouse située en contrebas de la ligne des stands. Cependant, le panneautage devra être réalisé de telle sorte qu'il n'y ait jamais personne sur la piste elle-même.

## VÉLOS / CYCLISTES

Un seul vélo par équipe sera toléré sur la piste et uniquement durant les essais. Le vélo devra être muni d'un badge portant le numéro de l'équipe et rouler dans le sens normal de la course, en prenant garde à ne pas gêner les autres concurrents. Cette règle s'applique aussi bien sur la piste que sur la ligne des stands. Seuls les vélos sont autorisés. Tous les cyclistes devront porter un casque.

**Article 31 : Politique en matière d'alcool**

L'article 22 de la section PROTOTYPES / VÉHICULES URBAN CONCEPTS s'applique aussi aux cyclistes.

**Article 32 : Casque et vêtements**

Lors de la conduite à vélo que ce soit sur le circuit ou en dehors de celui-ci, les cyclistes doivent porter un casque protecteur conforme à la norme européenne EN-1078 ainsi que des chaussures appropriées. Un cycliste sans casque risque un avertissement formel pour son équipe ainsi que les sanctions stipulées dans l'article 10 du présent document.

Nous déconseillons fortement aux cyclistes de rouler à bicyclette bras et jambes nus.

**Article 33 : Circulation à bicyclette sur la piste**

- Sur la piste, il est strictement interdit aux cyclistes de conduire à contresens de la course.

- L'utilisation de talkie-walkie tenus en main est interdite pour les cyclistes, ceux-ci devant obligatoirement utiliser un kit "mains libres" pour communiquer avec les pilotes des prototypes et des véhicules UrbanConcept.

- En complément des sanctions mentionnées dans l'article 10, toute infraction à cette règle ou tout comportement dangereux pourra entraîner la confiscation du vélo jusqu'à la fin de l'épreuve.

**Article 34 : Circulation à bicyclette en dehors de la piste**

- Sur la ligne des stands, dans les paddocks et dans le Village Partenaires, la circulation des bicyclettes est interdite.

- Tant dans les autres zones que sur les voies à l'intérieur et à l'extérieur du circuit, les cyclistes doivent prendre garde à leur environnement immédiat et particulièrement aux piétons.

## **RÈGLES SPÉCIFIQUES AU PADDOCK**

### **Article 35 : Matériels et équipements de protection**

Les équipes sont responsables du respect des règles de sécurité et doivent fournir les équipements et matériels suivants en vue de leur utilisation lors de l'épreuve :

- Gants pour les travaux habituels : en cuir ou en toile.
- Gants pour la manipulation des carburants ou huiles moteur : Résistants aux produits chimiques.
- Lunettes de protection pour tous les membres de l'équipe (les lunettes de type jetable sont autorisées).
- Protections auditives pour tous les membres de l'équipe (de type bouchons d'oreille homologués).
- Ruban adhésif solide pour fixer tous cordons ou câbles au sol.
- Appareils de levage ou plates-formes surélevées pour le réglage ou les réparations sur les véhicules.
- Un extincteur 6 kg à poudre chimique en état de marche, prévus pour les feux de classe A, B, C et dont la date de ré-épreuve est postérieure au 31/05/2008. Cet extincteur sera disposé dans le stand.
- Masques anti-poussières pour certains travaux sur des matériaux composites, par exemple le meulage.

Shell conseille très fortement aux participants, lors des travaux sur les prototypes et véhicules UrbanConcept, de porter des combinaisons et d'éviter les vêtements ou sous-vêtements en fibres synthétiques.

### **Article 36 : Politique en matière d'alcool**

Shell attire l'attention des participants sur les effets nocifs sur la santé de l'abus d'alcool. Les boissons alcoolisées sont à consommer avec modération.

### **Article 37 : Sorties de sécurité**

Les issues de secours ou voies de sécurité dûment signalées ne doivent pas être entravées ou obstruées par des véhicules ou d'autres équipements.

### **Article 38 : Entretien du paddock**

Shell exige que les participants apportent un soin particulier à leurs stands, notamment en ce qui concerne :

- La propreté du stand.
- Les raccords électriques (par exemple, les câbles au sol doivent être correctement fixés par exemple avec du ruban adhésif).
- L'affichage des autocollants et affiches réglementaires, tels que les « Interdiction de fumer » et règles de sécurité qui seront fournies par les Organismes à chaque équipe dès son arrivée au circuit.

*N.B. : Pour favoriser l'échange des meilleures pratiques en matière de sécurité, toutes les équipes sont encouragées à apposer des images ou affiches de sécurité dans leur stand.*

- Une claire ségrégation entre les produits alimentaires et ceux toxiques ou nocifs.
- Le rangement soigneux des carburants et autres produits inflammables.
- Le respect de la règle « Interdiction des travaux à chaud » dans les stands à hydrogène.
- La prise de précautions extrêmes avec les sources de chaleur : Une zone sera réservée aux activités de cuisine tels que les barbecues. Par conséquent, les feux seront strictement interdits dans tout le paddock, à l'exception des besoins strictement nécessaires pour des travaux de mécanique sur les prototypes et véhicules UrbanConcepts.
- Le port des équipements de protection individuelle.
- La bonne utilisation et la protection des équipements électriques portatifs.

Toute infraction à ces règles pourra exposer l'équipe à un avertissement formel et aux sanctions stipulées dans l'article 10 du présent document.

### **Article 39 : Fiches de données de sécurité (FDS)**

A l'exception des carburants ou sources d'énergie homologués, toutes les équipes doivent pouvoir fournir, à la demande des Organismes, la FDS de tout produit utilisé dans leurs stands, par exemple, les solvants, produits de nettoyage, autres substances chimiques, etc.

**Article 40 : Visites de sécurité**

Des visites de sécurité seront menées tout au long de l'épreuve, jour et nuit, afin de s'assurer du respect des consignes.

**Article 41 : Vélos, rollers, skates,**

- Leur utilisation est interdite dans les zones très peuplées, comme les paddocks.
- Tant dans les autres zones que sur les voies à l'intérieur et à l'extérieur du circuit, leurs utilisateurs doivent prendre garde à leur environnement immédiat et particulièrement aux piétons.

## 3 - COMPETITION

### **Article 42 : Conditions d'accès à la piste**

Tant pour les essais que pour la course, les véhicules doivent évoluer en totale conformité avec leurs homologations techniques et de sécurité. En outre, dès qu'ils pénètrent sur la piste, ils doivent être carrossés et arborer les numéros, bandeau des partenaires et logos Shell imposés par le règlement. Ils sont fournis par l'Organisation avec la confirmation d'inscription.

### **Article 43 : Homologation**

Seuls les véhicules répondant au règlement général sont admis à participer. Aucun véhicule ne sera admis sur la piste pour les essais et pour la course avant d'avoir été homologué par les Commissaires Techniques. Ils sont considérés comme juges de fait pour ce qui concerne la conformité de la conception et de la construction des véhicules au règlement, notamment pour le freinage, la propulsion et le système d'alimentation en carburant. Leurs décisions seront sans appel.

Cette homologation ne préjugera pas des résultats des vérifications ultérieures ou plus détaillées auxquelles pourraient procéder les Commissaires Techniques. Toute modification après les contrôles techniques devra leur être signalée. Un non-respect de cette règle entraînera l'exclusion du véhicule de la course.

### **Article 44 : Chronométrage**

Chaque véhicule sera équipé d'une balise, transpondeur électromagnétique extra plat, remise contre un chèque de caution ou mandat bancaire. Elle sera mise en place à l'issue du contrôle technique sur l'aire de départ, à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule selon ses caractéristiques à l'aide d'adhésifs ou d'écrous. La caution sera rendue après la course en échange de la balise.

### **Article 45 : Contrôle de la consommation**

#### **• Avant le départ**

Les participants doivent se présenter au départ avec un circuit d'alimentation en carburant entièrement vide.

Le plein est effectué sur la zone de départ par les Commissaires Techniques.

Dans le cas des **véhicules fonctionnant au GPL**, une cartouche est installée après avoir été pesée.

Dans le cas des **véhicules essence** figurant parmi les meilleurs, la mesure de la consommation est réalisée par pesée de précision. Le circuit d'alimentation est rempli par un commissaire technique puis le circuit d'alimentation, le réservoir et l'injecteur sont pesés sur une balance de précision.

Pour faciliter les pesées, le système d'alimentation (réservoir, tuyau, injecteur) devra être compact et démontable aisément. Avant de permettre la remise en place du circuit d'alimentation dûment pesé, le commissaire technique vérifiera que le moteur est bien celui qui a été contrôlé et validé par le responsable technique. Il s'assurera également que de l'essence n'est pas présente dans l'entrée d'air.

Dans le cas des **véhicules à pile à combustible** utilisant un débitmètre pour la mesure de consommation, un commissaire technique procède à sa mise à zéro.

#### **• A l'arrivée**

Les participants ne peuvent faire aucune intervention, de quelque nature que ce soit, sur leur véhicule avant que celui-ci n'ait été contrôlé par les commissaires. Les commissaires sont seuls habilités à effectuer le " plein " du véhicule.

Deux personnes maximum d'une même équipe, munies d'un badge, sont autorisées sur la zone d'arrivée lors des mesures.

Pour les véhicules utilisant un carburant se présentant sous forme liquide à pression atmosphérique (essence, gazole, biocarburant de type ester méthylique d'acide gras, E85, etc), la quantité de carburant nécessaire pour faire le " plein " constitue la base de calcul de consommation dans laquelle intervient une correction de volume en fonction de la variation de température. Le volume consommé est établi à la température référence de 15°C.

Pour les véhicules essence figurant parmi les meilleurs, un commissaire technique assiste au démontage du circuit d'alimentation et à son transport jusqu'à la salle de pesée où il effectue lui-même la pesée. Après remise en place du circuit d'alimentation dûment pesé,

une vérification du démarreur sera effectuée par le commissaire technique qui s'assurera ainsi qu'aucune modification de tarage de l'embrayage n'est intervenue depuis le contrôle technique. Le responsable technique pourra demander par ailleurs que le véhicule soit consigné dans un parc fermé afin que des contrôles complémentaires soient effectués en toute sérénité avant proclamation du résultat.

De même pour les véhicules GPL, la cartouche est prélevée et pesée par un commissaire.

Pour les véhicules à pile à combustible utilisant un débitmètre pour la mesure de consommation, un commissaire relève la valeur affichée par celui-ci.

#### **Article 46 : Résultats**

La liste de la meilleure performance réalisée sera publiée à l'issue de chaque journée de course\* à l'accueil participants. Le meilleur résultat des deux jours sera retenu pour le classement final. Les résultats seront exprimés en kilomètres par litre (distance théorique parcourue) ramenés à une température de 15°C.

\*Les résultats intermédiaires ne sont pas considérés comme officiels

## **COURSE PROTOTYPE**

Les participants doivent effectuer 7 tours du circuit de Nogaro (Gers) dans le sens normal de la course.

**Vitesse minimale** : pour être prise en considération, la performance doit être effectuée en moins de 50 minutes 34 secondes, soit une vitesse moyenne de 30 km/h pour parcourir les 25,272 km (7 tours de 3,636km diminués de la distance entre les lignes de départ et d'arrivée).

#### **Article 47 : Départ de la course pour les prototypes**

- Le premier départ sera donné le vendredi à 8h30 et le samedi à 8h30.
- Le pilote attendra que la ligne soit dégagée pour prendre le départ. Il devra attendre le signal donné par le porteur du drapeau vert pour aller sur la piste.
- Sur la ligne de départ, plusieurs véhicules peuvent simultanément démarrer. Les véhicules doivent être arrêtés et prendre le départ sans assistance extérieure. Toute poussée est interdite.
- Le véhicule peut être accompagné d'un maximum de 2 personnes munies d'un badge (pilote non compris). Sitôt le véhicule parti, les membres de l'équipe devront quitter la zone de départ avec tout leur matériel.

## **COURSE URBANCONCEPT**

#### **Article 48 : Principe**

Les épreuves UrbanConcept sont disputées sur le développement de 1,620 km du circuit de Nogaro partant des nouveaux stands vers les virages de Caupenne et raccordement au début de la ligne droite de l'aérodrome.

Compte tenu du nombre de véhicules Urban Concept engagés en 2008, ils sont répartis en 2 groupes égaux, appelés Groupe 1 et Groupe 2. Les groupes disputent leurs manches l'un après l'autre.

Les véhicules de chaque groupe UrbanConcept disputent trois manches selon le principe suivant :

o Départ en grille pour les trois manches

o Chaque manche est disputée sur 14 tours de 1,620 km soit 22,68 km à une vitesse moyenne minimale de 25 km/h soit un temps maximal imparti de 54' 25''

o Au cours de chaque manche, le véhicule doit effectuer 3 arrêts (pit stop) d'une durée de 10''. Les emplacements pour effectuer ces arrêts seront matérialisés par l'organisation, sur la piste face aux stands. Une reconnaissance, à pied, sera faite lors du premier briefing, le mercredi 21 mai vers 16 heures. Lors de ces arrêts les feux stop ainsi que les clignotants devront impérativement être utilisés sous peine de sanctions.

o : le 1er arrêt entre le 2e et le 4e tour, le 2e entre le 6e et le 8e tour, le 3e entre le 10e et le 12e tour. Le chef d'équipe a le libre choix de l'arrêt à l'intérieur de ces fourchettes.

o A l'issue de chaque manche, la consommation du véhicule est mesurée selon la même méthode que celle appliquée pour le Shell Eco-marathon 2008 des prototypes (Item 4 « Energies » du Chapitre I du règlement 2008).

o Le classement final du Groupe UrbanConcept sera déterminé par la meilleure performance réalisée au cours des trois manches, pour l'ensemble des deux groupes par classe de carburant.

**Article 49 : Grille de départ de la première manche (pour chaque groupe)**

La grille de départ de la première manche sera établie en fonction de l'énergie utilisée pour des raisons de sécurité liées aux capacités de démarrage de chacune d'entre elles.

o Les premières places de la grille seront dédiées aux véhicules à moteur à combustion interne des classes Gazole et carburants alternatifs au gazole. Elles seront attribuées par tirage au sort.

o Les places suivantes seront dédiées aux véhicules à moteur à combustion interne des classes Supercarburant et carburants alternatifs au supercarburant. Elles seront attribuées par tirage au sort.

o Enfin, les places suivantes seront dédiées aux véhicules à moteur à piles à combustible et solaires. Elles seront attribuées par tirage au sort.

o La piste sera évacuée 1mn avant le départ

o Le commandement de mise en route des moteurs sera donné 5'' avant le départ.

Le départ de chaque manche sera donné au drapeau.

Aucune compensation de distance ou de temps ne sera calculée en fonction de la place sur la grille de départ.

## Horaires Essais et Courses – Mai 2008

		Contrôle Technique	Course Prototype	1 <sup>er</sup> groupe UrbanConcept	2 <sup>ème</sup> groupe UrbanConcept	
<b>MERCREDI 21</b>	9h00	Contrôle Technique				
	11h00		Essais Prototype			
	16h30		Fermeture de la Piste			
	17h00			Essais UrbanConcept		
	19h00			Fermeture de la Piste		
<b>JEUDI 22</b>	8h00	Contrôle Technique				
	8h30		Essais Prototype			
	11h30		Fermeture de la Piste			
	12h00			Essais UrbanConcept		
	14h10			Fermeture de la Piste		
	14h45	Essais Prototype				
	16h45	Fin des contrôles		Remplissage réservoirs		
	17h00		Fermeture de la Piste			
	17h15			Mise en grille de départ		
	17h30			Départ		
	18h15				Remplissage réservoirs	
	18h30			Fin		
	18h45				Mise en grille de départ	
	19h00				Départ	
20h00				Fin		
<b>VENDREDI 23</b>	8h30		Départ			
	11h05		Dernier Départ			
	11h30			Remplissage réservoirs		
	12h00		Fermeture de la piste			
	12h15			Mise en grille de départ		
	12h45			Départ		
	13h15				Remplissage réservoirs	
	13h30			Fin		
	14h30				Mise en grille de départ	
	14h45			Départ		
	18h10		Départ			
	19h00		Dernier Départ			
<b>SAMEDI 24</b>	8h30		Départ			
	12h40		Dernier Départ			
	13h00			Remplissage réservoirs		
	13h30		Fermeture de la piste			
	13h45			Mise en grille de départ		
	14h15			Départ		
	14h45				Remplissage réservoirs	
	15h00			Fin		
	16h00				Mise en grille de départ	
				Départ		
				Fin		

### ***Mercredi 21/05***

- 9h – 19h : contrôle technique
- 11h – 16h30 : essais Prototypes
- 16h30 : fermeture de la piste
- 17h – 19h : essais UrbanConcept (1er et 2ème groupe)
- 19h : Fermeture de la piste

### ***Jeudi 22/05***

- 8h – 16h45 : contrôle technique
- 16h45 : fin des contrôles techniques
- 8h30 – 11h30 : essais Prototypes
- 11h30 : fermeture de la piste
- 12h – 14h10 : essais UrbanConcept (1er et 2ème groupe)
- 14h10 : fermeture de la piste
- 14h45 – 17h : essais Prototype
- 17h : fermeture de la piste
- 16h45 – 17h15 : remplissage réservoirs UC 1er groupe
- 17h15 – 17h30 : mise en grille de départ UC 1er groupe
- 17h30 – 18h30 : course UC 1er groupe
- 18h15 – 18h45 : remplissage réservoirs UC 2ème groupe
- 18h45 – 19h00: mise en grille de départ UC 2ème groupe
- 19h – 20h : course UC 2ème groupe

### ***Vendredi 23/05***

- 8h30 – 12h00 : course Prototypes / 11h05 : dernier départ
- 12h : fermeture de la piste pour les Prototypes
- 11h30 – 12h : remplissage réservoirs UC 1er groupe
- 12h – 12h15 : mise en grille UC 1er groupe
- 12h15 – 13h15 : course UC 1er groupe
- 12h45 – 13h15 : remplissage réservoirs UC 2ème groupe
- 13h15 – 13h30 : mise en grille de départ UC 2ème groupe
- 13h30 – 14h30 : course UC 2ème groupe
- 14h45 – 19h : course Prototypes / 18h10 : dernier départ
- 19h : fermeture de la piste

### ***Samedi 24/05***

- 8h30 – 13h30 : course Prototypes / 12h40 : dernier départ
- 13h30 : fermeture de la piste pour les Prototypes
- 13h – 13h30 : remplissage réservoirs UC 1er groupe
- 13h30 – 13h45 : mise en grille UC 1er groupe
- 13h45 – 14h45 : course UC 1er groupe
- 14h15 – 14h45 : remplissage réservoirs UC 2ème groupe
- 14h45 – 15h : mise en grille de départ UC 2ème groupe
- 15h – 16h : course UC 2ème groupe

## 4 - TROPHEES, PRIX ET RECOMPENSES

### Article 50 : Remise des Prix

Les trophées sont remis aux participants après la course. Les montants des prix sont réglés par chèque, et adressés par courrier dans le mois suivant la compétition. Les prix décernés sont les suivants :

### Article 51 : Grands Prix et Prix

	<b>Prototypes</b>		<b>UrbanConcept (UC)</b>	
<b>Par type de propulsion</b>				
<b>Moteurs à combustion <sup>(1)</sup></b>	<b>Grand Prix Shell Eco-marathon</b>	1 <sup>er</sup> prix : 1500 € 2 <sup>e</sup> prix : 1000 € 3 <sup>e</sup> prix : 800 €	<b>Grand Prix Michelin</b>	1500 €
<b>Piles à combustible <sup>(2)</sup></b>	<b>Grand Prix Shell Hydrogène</b>	1 <sup>er</sup> prix : 1500 € 2 <sup>e</sup> prix : 1000 € 3 <sup>e</sup> prix : 800 €	<b>Grand Prix Shell Hydrogène</b>	1500 €
<b>Solaire</b>	<b>Prix de l'énergie solaire</b>	800 €	<b>Prix de l'énergie solaire</b>	800 €
<b>Equation : Climat <sup>(3)</sup></b>	<b>Grand Prix</b>	800 €	<b>Grand Prix</b>	800 €
<b>Par classe d'énergie</b>				
	<b>Prix Essence</b>	800 €	<b>Prix Essence UC</b>	800 €
	<b>Prix Gazole</b>	800 €	<b>Prix Gazole UC</b>	800 €
	<b>Prix Essence Alternative</b>	800 €	<b>Prix Essence Alternative UC</b>	800 €
	<b>Prix Gazole Alternatif</b>	800 €	<b>Prix Gazole Alternatif UC</b>	800 €
<b>Par catégorie <sup>(4)</sup></b>	<b>« Scolaires » : 800 €</b>			
	<b>Universités : 800 €</b>			

#### (1) GRAND PRIX Shell Eco-marathon – Moteur à combustion - Prototypes

Il est attribué au véhicule du type "Moteurs à combustion" ayant obtenu le meilleur rendement énergétique, toutes énergies confondues

#### (2) GRAND PRIX Shell Eco-marathon – Piles à combustible – Prototypes

Il est attribué au véhicule du type "Piles à combustible" ayant obtenu le meilleur rendement énergétique, toutes énergies confondues.

### (3) GRAND PRIX « Equation Climat »

Il récompense l'équipe ayant obtenu le plus faible taux d'émission de CO<sub>2</sub> "du puits à la roue", somme des émissions "du puits au réservoir" et "du réservoir à la roue". Ce Prix ne peut être ouvert aux véhicules solaires.

Le prix de la moindre émission de gaz à effet de serre sera attribué à l'équipe ayant obtenu le niveau minimum d'émission de CO<sub>2</sub> « du puits à la roue », i.e. pour la somme des émissions « du puits au réservoir » et « du réservoir à la roue ».

Les émissions de CO<sub>2</sub> "du puits au réservoir" seront calculées en prenant pour référence les études internationales [Concawe/Eucar/JRC WTW 2007](#).

Ces émissions de CO<sub>2</sub> prennent en compte la production, le transport et la distribution des diverses énergies utilisées.

Les émissions de CO<sub>2</sub> "du réservoir à la roue" seront calculées à partir de la consommation mesurée à l'issue de chaque tentative validée et ramenée à 15°C.

Tableau des valeurs **Gaz à Effet de Serre Total** du Puits à la Roue :

**Quantité totale de gaz à effet de serre (ou gramme équivalent CO<sub>2</sub>) émis en brûlant 1 MJ de carburant donné**

	<b>GHG total g-CO<sub>2</sub> / MJ</b>	<b>Source</b>
Shell SP 95	85,9	moyenne Raffineries européennes
Shell Diesel	87,5	moyenne Raffineries européennes
Gepel-Butagaz	73,6	moyenne des Imports to Europe from Remote Gas Field
Hydrogène Comprimé	104,7	moyenne des Natural Gas Reforming EU-Mix
Ethanol E100	59,2	moyenne des European Wheat Conversion
Gas to Liquid	95,8	moyenne des Imports to Europe
Ester Méthylque d'Acide Gras	47,3	moyenne des European Rape Seed Oil, Glycerine as Chemical feedstock

Un questionnaire sur les émissions CO<sub>2</sub> sera inclus dans les dossiers d'inscription aux Prix Spéciaux qui seront disponibles début février 2008 sur le site Internet [www.shell.com/eco-marathon](http://www.shell.com/eco-marathon). Merci de noter que remplir et renvoyer ce questionnaire est impératif pour valider votre inscription.

### (4) PRIX PAR NIVEAU SCOLAIRE:

Ces prix récompenseront la première équipe dans chaque niveau scolaire, quel que soit leur groupe de véhicule ou classe d'énergie.

### Article 52 : PRIX SPECIAUX

*Les participants peuvent prétendre à l'attribution de l'un ou de plusieurs Prix Spéciaux : Eco-Conception (1), Sécurité (2), Innovation Technique (3), Design (4), Communication (5), Animation (6).*

L'inscription à un prix spécial devant correspondre à un projet élaboré dans le domaine choisi, les questionnaires 1, 2, 3, 4, 5 et 6 pour les prix spéciaux seront disponibles début février 2008 sur le site Internet [www.shell.com/eco-marathon](http://www.shell.com/eco-marathon).

L'inscription aux Prix Spéciaux s'effectue en retournant les questionnaires (disponibles début février) et le dossier complet pour les prix de la Communication, du Design, de l'Eco-Conception, de l'Innovation Technique et de la Sécurité, avant le **31 mars 2008**.

#### ➤ Prix Eco-Conception

Un Prix Spécial de l'Eco-conception est proposé aux participants.

Ce trophée récompense l'équipe qui aura conçu et réalisé son véhicule de la manière la plus « environnementalement correcte » en s'interrogeant sur le choix des matériaux utilisés, leur recyclabilité, la gestion des déchets.

800 € et Trophée

Le questionnaire et le dossier dûment complétés sont à retourner avant le **31 mars 2008**.

### ➤ *Prix de la Sécurité*

1 <sup>er</sup> Prix :	800 € . ]	
2 <sup>ème</sup> Prix :	400 € . ]	et Trophée
3 <sup>ème</sup> Prix :	250 € . ]	

Attribué par un jury de spécialistes et de professionnels du réseau AUTOSUR, il récompense les trois équipes ayant fait preuve des meilleures initiatives et du parfait respect des critères de sécurité définis par le règlement.

Le questionnaire et le dossier expliquant la démarche pour intégrer la sécurité de la conception du véhicule à sa réalisation devront être envoyés avant le **31 mars 2008**. Le Jury se réunira en avril afin d'établir une liste d'équipes présélectionnées. Celles-ci recevront la visite du Jury sur leur stand. Il est demandé qu'un représentant de l'équipe soit en permanence sur le stand du vendredi après-midi au dimanche midi.

### ➤ *Prix de l'Innovation Technique*

1 <sup>er</sup> Prix :	800 € . ]	
2 <sup>ème</sup> Prix :	400 € . ]	et Trophée
3 <sup>ème</sup> Prix :	250 € . ]	

Attribués par un jury de professionnels, aux trois équipes ayant fait preuve de la meilleure initiative et ingéniosité technique, ainsi que de la meilleure utilisation de nouveaux matériaux dans le domaine du groupe motopropulseur, du châssis, de l'instrumentation et des organes de liaisons au sol.

Le questionnaire et le dossier expliquant le concept de l'innovation, la démarche de l'équipe devront être envoyés avant le **31 mars 2008**. Le Jury se réunira en avril afin d'effectuer une pré-sélection des équipes. Seules les équipes retenues recevront la visite du Jury sur leur stand. Il est demandé qu'un représentant de l'équipe soit en permanence sur le stand du vendredi après-midi au dimanche midi.

### ➤ *Prix du Design*

1 <sup>er</sup> Prix :	800 € . ]	
2 <sup>ème</sup> Prix :	400 € . ]	et Trophée
3 <sup>ème</sup> Prix :	250 € . ]	

Attribué par un jury de professionnels, il distingue la recherche innovante des projets qui respectent les critères ergonomiques, l'esthétique, le choix des matériaux, la faisabilité technique. L'originalité et la cohérence du concept sont également retenus. On entend par concept : l'architecture du véhicule, la position du pilote, la manière dont est traitée la motorisation, la direction, les suspensions, les freins...

Le questionnaire et le dossier expliquant la démarche de l'équipe, la base de sa recherche et incluant des photographies du véhicule (avant, arrière et profil) devront être envoyés avant le **31 mars 2008**. Le Jury se réunira en avril afin d'effectuer une présélection des équipes. Seules les équipes retenues recevront la visite du Jury sur leur stand. Il est demandé qu'un représentant de l'équipe soit en permanence sur le stand du vendredi après-midi au dimanche midi.

**Attention :** Les véhicules ayant déjà été primés les années précédentes ne peuvent plus se présenter au Prix du Design sauf si des modifications importantes ont été apportées au niveau de l'architecture du véhicule et de la carrosserie.

### ➤ *Prix de la Communication*

1 <sup>er</sup> Prix :	800 € . ]	
2 <sup>ème</sup> Prix :	400 € . ]	et Trophée
3 <sup>ème</sup> Prix :	250 € . ]	

Attribué par un jury de professionnels, il récompense la meilleure communication faite autour du Shell Eco-marathon. Est pris en compte l'ensemble des actions menées tout au long de l'année (participation à des salons, création d'un site Internet, retombées presse, supports

papier...) qui contribuent à faire connaître le Shell Eco-marathon, son nom, son principe, son intérêt pédagogique ... dans le pays dont le concurrent est originaire.

Le questionnaire et le dossier recensant l'ensemble des actions de communication et leurs retombées devront être envoyés avant le **31 mars 2008**. Le Jury se réunira en avril, afin d'effectuer une présélection des équipes. Seules les équipes retenues recevront la visite du Jury sur leur stand. Il est demandé qu'un représentant de l'équipe soit en permanence sur le stand du vendredi après-midi au dimanche midi.

➤ **Prix de l'Animation**

1 <sup>er</sup> Prix :	500 € . ]	
2 <sup>ème</sup> Prix :	200 € . ]	et Trophée
3 <sup>ème</sup> Prix :	100 € . ]	

Ce prix attribué par l'organisation, récompense l'équipe ayant réalisée la meilleure animation sur le circuit de Nogaro. Le questionnaire et le dossier d'intention élaboré et illustré devront être envoyés avant le **30 avril 2008**.

➤ **Prix de l'Education nationale** (pour les établissements français uniquement)

800 € et Trophée par catégorie

Le Ministère français de l'Education nationale récompense le travail des professeurs et l'intégration du Shell Eco-marathon dans le cursus scolaire.

Un jury de représentants de l'Education nationale décernera ce prix au vainqueur de chacune des quatre catégories : collèges, lycées, IUT, universités et grandes écoles. Il est demandé qu'un représentant de l'équipe soit en permanence sur le stand du vendredi après-midi jusqu'au dimanche midi pour recevoir la visite du Jury.

Le questionnaire dûment complété est à retourner avant le **31 mars 2008**.

➤ **Autres Prix**

Shell se réserve le droit de créer de nouveaux prix, qu'ils soient ouverts à l'ensemble des participants ou dédiés à ceux d'un même pays (**ie** : Education nationale en France). Les participants en seront informés en temps utile.

\*\*\*\*\*